

Chapitre 3 : LES PROVISIONS

§I – LES PROVISIONS POUR DEPRECIATION:

I- Principe de prudence :

C'est un principe comptable en vertu duquel les pertes de valeur (moins-value) doivent être enregistrées dès qu'elles apparaissent comme probables ; en revanche les augmentations de valeur (plus-value) ne peuvent être comptabilisées avant d'être effectivement réalisées.

L'objectif de ce principe est de ne pas tromper les tiers en risquant de donner une image de l'entreprise plus favorable qu'elle ne l'est en réalité.

II - Définition :

Une provision est la constatation comptable d'une charge incertaine (probable) quant à sa réalisation et/ou à son montant, elles sont constatées en vertu du principe de prudence.

Il y a en général 2 types de provisions :

- Les provisions Pour dépréciation de l'actif (immobilisé, circulant, trésorerie)
- Les Provisions pour risques et charges (durables ou momentanées).

III - Provisions pour dépréciation des éléments d'actif :

Les provisions touchent les éléments suivants :

- Les éléments de l'actif immobilisé ;
- Les éléments de l'actif circulant ;
- Les éléments de la trésorerie.

A - Provisions pour dépréciation des immobilisations :

Les amoindrissements, **non irréversibles**, de la valeur de certaines immobilisations sont constatés par des provisions pour dépréciation. La perte probable est constatée lorsque la valeur d'entrée d'un actif non amortissable est supérieure à sa valeur actuelle à l'inventaire.

Les provisions pour dépréciation se rattachent principalement aux éléments non amortissables, notamment :

- Le fonds commercial ;
- Les terrains ;
- Les titres de participation.

Le numéro de compte de PPD est obtenu en insérant le chiffre 9 en 2^{ème} position du numéro de compte intéressé.

EX : 2510 titres de participation

2951 provisions pour dépréciation des titres de participation.

1° Constitution ou augmentation d'une PPD :

Comptes de charges à débiter: comptes concernés des postes
619 dotations d'exploitation
639 dotations financières
659 dotations non courantes

Comptes d'actif à créditer: un des comptes concernés des rubriques :
29 provisions pour dépréciation des immobilisations
39 provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant
59 provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie.

Exemple :

Nous détenons 1000 actions ONA (titres de participation) acquises à 900 DH l'une le 25/10/2010. A l'inventaire du 31/12/2010, le cours de l'action est de 850 DH.

Réponse

.....
.....
.....
.....

Comptabilisation :

--	--	--	--

Application :

Suite à l'implantation d'un concurrent à proximité, la société estime à l'inventaire de l'exercice 2011 que la valeur de son fonds commercial va diminuer de 25.000 dh.

La valeur d'entrée du fonds commercial est de : 325.000 dh.

TAF : Passer les écritures comptables nécessaires.

--	--	--	--

2° réajustement de la provision :

A la fin de l'exercice qui suit celui de la création d'une provision deux cas peuvent se présenter :

- La dépréciation peut s'accroître, dans ce cas il convient d'augmenter la provision.
- La dépréciation peut diminuer, dans ce cas il faut diminuer la provision.

2-1 Augmentation de la provision :

L'écriture à passer est identique à celle de la constitution de la provision.

Exemple : (suite de l'exemple précédent)

Au 31/12/2011 le cours des actions ONA est passé à 830 dh. Passer l'écriture au 31/12/2011.

Réponse

.....
.....
.....

			<u>2-</u> <u>2</u>
--	--	--	-----------------------

diminutions de la provision :

<p>Comptes d'actif à débiter : un des comptes concernés des rubriques : 29 provisions pour dépréciation des immobilisations 39 provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant 59 provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie.</p> <p>Comptes de produits à créditer : comptes concerné des postes 719 reprises d'exploitation 739 reprises financières 759 reprises non courantes</p>

Exemple : au 31/12/2012 le cours des actions ONA s'est amélioré à 840 dh. Passer l'écriture d'inventaire au 31/12/2012.

Réponse :

.....
.....
.....
.....

--	--	--	--

Application : suite de l'application précédente (fonds commercial).

Au 31/12/2012 la valeur du fonds commercial est désormais estimée à 310 000 dh suite à des investissements publicitaires. Passer l'écriture comptable nécessaire.

.....
.....
.....

			<u>2-</u> <u>3</u>
--	--	--	-----------------------

Annulation de la provision :

Une provision est annulée lorsque l'événement à l'occasion duquel la provision s'est créée s'est réalisé et par conséquent la perte probable devient certaine si toujours elle subsiste.

L'écriture à passer est identique à celle de la diminution de la provision.

Exemple :

L'état des titres de participation SOFAC au 31/12/2012 se présente ainsi :

Actions	Quantité	cours d'achat	Cours au 31/12/2010	Cours au 31/12/2011	Observation
SOFAC	800	900	890	885	Le 05/08/ 2012 l'entreprise a cédé les actions SOFAC au prix de 892 dh l'action. L'avis de crédit comporte le prélèvement d'une commission de 200 dh HT. TVA 10%.

Travail à faire :

- 1-** Reconstituer l'écriture comptable du 31/12/2010
- 2-** Reconstituer l'écriture comptable du 31/12/2011
- 3-** Passer l'écriture de la cession des actions au 05/08/2012
- 4-** Passer les écritures de régularisation de la sortie des TP au 31/12/2012.

Réponse :

1- Au 31/12/2010

.....

			2-
--	--	--	-----------

Au 31/12/2011

.....

--	--	--	--

3- Au 05/08/2012

.....
.....
.....
.....

				4-
--	--	--	--	----

Au 31/12/2012

.....
.....
.....
.....

				B

- provision pour dépréciation de l'actif circulant :

Les éléments pouvant être sujets à dépréciation correspondent aux rubriques :

31 Stocks
34 Créances de l'actif circulant
35 Titres et valeurs de placement

1- provision pour dépréciation des stocks :

1-1 Constitution de la provision :

<u>Débit</u> : 61961 DEPPD des stocks
<u>Crédit</u> : Un des comptes du poste 391 PPD des stocks

Provision = Valeur comptable – Valeur réelle (ou valeur actuelle des stocks)

Exemple :

Au 31/12/2012 sur un lot de marchandises de 15 000dh, l'inventaire extracomptable révèle une dépréciation de 1000 dh. Comptabilisons la provision correspondante.

--	--	--

Réajustement de la provision :

Concernant les stocks, il n'y a pas à réajuster les provisions vers la hausse ou vers la baisse par différence entre l'ancienne provision et la nouvelle. En effet, A l'inventaire, on annule l'ancienne provision (celle du stock initial), puis on comptabilise, éventuellement la provision de l'exercice (celle du stock final).

Exemple : au 31/12/2012, la balance avant inventaire fait apparaître les éléments suivants :

Codes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
3911	Provision pour dépréciation des marchandises		1 000
6114	Variation de stock de marchandises	15 000	

L'inventaire extracomptable fait ressortir un stock final de 20 000 dh pour lequel il faut constater une dépréciation de 15%.

Passer les écritures comptables de l'inventaire au 31/12/2012.

Réponses

.....
.....

2° Provision pour dépréciation des créances de l'actif circulant :

A la date d'inventaire l'entreprise établit un état des créances sur les clients avec la possibilité du recouvrement en examinant la situation individuelle de chaque client. On distingue ainsi 4 cas :

- les créances ordinaires.
- les créances douteuses.
- Les créances devenues subitement irrécouvrables.
- Les créances douteuses devenues irrécouvrables.

Exemple de base : au 31/12/2012 l'état des créances se présente dans le tableau suivant

Clients	Créances TTC	Créances HT	Provision 2011	Règlement 2012	Observation à l'inventaire 2012
Slimani	18 600	15 500	-	-	La perte probable est de 40 % de la créance HT.
Benkirane	8 400	7 000	2 450	-	On pense récupérer 55% de la créance HT.
Argane	6 000	5 000	3 500	1 200	La perte probable est estimée à 25% du solde HT.
Tazi	12 000	10 000	-	-	Créances irrécouvrables
Azoule	11 400	9 500	4 275	1 500	Pour solde.

Analyse de l'état des créances par client :

- Slimani :
- Benkirane :
- Argane :
- Tazi :
- Azoule :

2-1 Constitution de la provision: cas du client ordinaire Slimani

Débit : 6196 D.E.P Pour Dép de l'actif circulant.

Crédit : un compte du poste 394 PPD des créances de l'actif circulant

Il convient de :

1. **Reclasser la créance devenue douteuse.**
2. **Constituer la provision sur le montant hors taxe.**

Exemple : client Slimani

Solde HT = ; provision à constituer =

2-2 réajustements de la provision :

A l'inventaire de l'exercice suivant, l'entreprise examine l'évolution des créances douteuses. 2 cas peuvent se présenter :

- Le risque perte peut augmenter, il faut augmenter la provision (réajustement vers la hausse).
- Le risque de perte peut diminuer, il faut diminuer la provision (réajustement vers la baisse).

2-2-1 réajustement vers la hausse : cas du client douteux Benkirane

L'écriture à passer est identique à celle de la constitution de la provision.

.....
.....
.....
.....

			<u>2-</u>
			<u>2-</u>
			<u>2-</u>

réajustement vers la baisse : cas du client douteux Argane

Débit : un compte du poste 394 PPD des créances de l'actif circulant
Crédit : 7196 reprise sur PPD de l'actif circulant.

Exemple : cas du client Argane

.....
.....
.....
.....

			<u>2-</u>
			<u>3</u>

annulation de la provision : cas du client douteux Azoule

Lorsque la perte d'une créance douteuse devient définitive la provision déjà constituée devient sans objet. Il convient donc de l'annuler.

L'écriture à passer est identique à celle du réajustement à la baisse pour ce qui est de la l'annulation de provision.

Exemple : client Azoule

Perte HT =.....

TVA facturée =

Provision (2011) à annuler =.....

3° PPD des titres et valeurs de placement :

Les TVP sont titres (actions, obligations..) acquis dans un objectif de spéculation et sont rémunérés par un taux d'intérêt ou une part des bénéfices de la société émettrice. Ils sont entrés au bilan à leur prix d'achat. Néanmoins, lorsque leur cours à l'inventaire révèle une moins-value, il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation.

Le principe de traitement des TVP concernant l'évolution de leur cours (dotation/reprise) est le même que celui des titres de participation. La différence réside uniquement dans l'intitulé des comptes et dans la régularisation de la cession

3-1 Constitution ou augmentation :

Débit : 6394 Dotations aux PPD des TVP

Crédit : 3950 PPD des TVP

3-2 Diminution ou annulation :

Débit : 3950 PPD des TVP

Crédit : 7394 Reprises sur PPD des TVP

NB : Les dotations aux provisions comme les reprises, relatives aux TVP, sont toujours de type financier.

3-3 Cession des TVP :

Il convient dans ce cas de :

- Constater la sortie des TVP cédés en mettant en évidence le résultat de la cession (perte/gain).
- Annuler la provision éventuelle sur les titres cédés.

Résultat de la cession = prix de cession – prix d'achat

La moins-value est enregistrée dans le compte 6385 « charges nettes sur cession des TVP »

La plus-value est enregistré dans le compte 7385 « produits nets sur cession des TVP »

3.3.1 Cas d'une moins-value :

Exemple :

Soient les TVP « SOMI » acquis le 15/7/2011 à 500 000 DH (valeur nominale 1000 dh). Au 31/12/2011, le cours de ces titres est de 960 dh l'un.

Le 15/03/2012, ces titres sont cédés par l'intermédiaire de notre banque à 990 dh l'un. L'avis de crédit signale une commission de 250 dh HT, TVA 10%

Réponses :

.....

.....

.....

.....

.....

Comptabilisation :

3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2
3.3.2

Cas d'une plus-value :

Exemple : Reprenons l'exemple précédent en supposant que les titres ont été cédés à 550 000. La cession s'est faite contre virement bancaire.

Réponse :

Résultat de cession =

Comptabilisation :

C- Présentation des provisions pour dépréciation au bilan :

Les provisions pour dépréciation sont des comptes soustractifs. Elles sont inscrites à l'actif du bilan en diminution des postes concernés.

Exemple d'un extrait de bilan :

Bilan au 31/12/N de l'entreprise

Actif	Brut	Amortissement et provisions	Net
·	·	·	·
·	·	·	·
Clients et comptes ratt.	65 000	5 900	59 100
·	·	·	·

§2- LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

I - Définition :

Elles sont destinées à couvrir des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet mais la réalisation et le montant sont incertains à la clôture de l'exercice.

II - Types de PPRC :

Le PCGE prévoit deux types :

- ❖ **Durables** : délai prévu de réalisation supérieur à 12 mois à la date de clôture de l'exercice. Il s'agit des comptes de la rubrique 15 (financement permanent).
- ❖ **Momentanées** : délai prévu de réalisation inférieur ou égale à 12 mois à la date de clôture de l'exercice : Comptes de la rubrique 45 (passif circulant).

III - Comptabilisation des PPRC :

A- La constitution ou réajustement vers la hausse

Débit : => 6195 DEPPRC

Ou 61955 DEP durables PRC
ou 61957 DEPPRC momentanés

=> 6393 DPPRC financiers

=> 6595 DNC aux PPRC

Ou 65955 DNC aux provisions durables pour R C
ou 65957 DNC aux PPRC momentanés

Crédit : un des comptes des rubriques 15 ou 45 « provision pour... »

B- L'annulation et le réajustement vers la baisse :

Débit : Compte de provision concerné des rubriques 15 ou 45.

Crédit : Compte de reprises sur PPRC (inverse des dotations)

Exemple 1 :

Au 31/12/2012, à la suite d'un litige avec un transporteur, et après consultation de son avocat, l'entreprise COTEF estime à 8000 DH le montant des dommages –intérêts à verser. Dénouement de l'affaire prévu au cours de l'exercice suivant.

Réponse :

--	--	--	--

Exemple 2 :

L'entreprise COTEF prévoit, au cours de l'exercice 2012, de réaliser des travaux de rénovation de ses locaux en 2015. Le coût est estimé à 30 000 dh. Elle décide de répartir ce coût sur 3 exercices.

Ecriture à passer à la fin des exercices 2012, 2013, 2014 :

--	--	--	--

Supposons que les travaux soient réalisés le 15/3/2015 au coût de 34 000 dh. Ecriture ?

	15/3/15		II
--	---------	--	----

faut en plus annuler la provision constituée 30 000 dh.

--	--	--	--

Exemple 3 :

Suite à un contrôle fiscal, l'entreprise AMAL constate, au 31/12/2012, qu'elle devra probablement payer, durant l'exercice suivant une amende de 15 000.

--	--	--	--

La dotation est non courante car la charge correspondante est non courante.

Exemple 4 :

Le 1/11/2012, la Sté AMAL a vendu à un client français des marchandises pour 300 000 Euros, règlement à crédit de 3 mois. Au moment de la vente, le cours de l'Euro était de 10,90. Le 31/12/2012, le cours est de 10,80.

Le 31/12/2012, la perte probable sur la créance est de :.....

--	--	--	--

3- présentation des PPRC au bilan :

Les provisions pour risques et charges figurent au passif du bilan. Elles constituent des dettes potentielles :

En financement permanent lorsqu'elles sont durables (plus d'un an)

Au passif circulant lorsqu'elles sont momentanées (moins d'un an).

Exemple : présenter, pour l'exemple 1 et 2, l'extrait de bilan de l'entreprise COTEF au 31/12/2012.

Passif	Exercice
<u>Financement permanent</u>	
.	
Provision durables pour risques et charges	
<ul style="list-style-type: none"> • Provision pour risques • Provisions pour charges 	
<u>Passif circulant HT</u>	
Autres provisions pour risques et charges	

5- le tableau des provisions : état B5 de l'ETIC

Exemple : soit l'extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2012

Codes	Intitulés	Solde débiteur	Solde créditeur
1555	Provision pr charg. A répar/pls exerc.		12 000
	Fonds commercial	500 000	
3950	Provision pr dep. des TVP		5 000
	.		
4505	Provision pour litige		9 000
	.		
657..	Autres charges sociales	10 000	

Information extracomptable :

- les provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices ont été constituées en prévision d'une grosse réparation projetée en 2013 et dont le coût global est 18 000 dh. Ce coût est à répartir sur les exercices 2010, 2011, et 2012.
- Le fonds commercial risque une dépréciation non courante de 10 % de sa valeur d'entrée.
- Les TVP sont constitués de 1000 actions acquises au prix de 850 dh. Leur cours au 31/12/2012 est de 847 dh.
- La provision pour litige concerne un procès intenté par un salarié contre l'entreprise. Le 05/03/2012 le jugement a été rendu et l'entreprise a dû payer des indemnités de 10 000 dh.

Travail à faire :

- 1-Passer les écritures comptables à l'inventaire du 31/12/2012.
- 2-Remplir le tableau des provisions (ETIC en annexe)

Réponse :

Tableau des provisions : état B5 du 1/1/2012 au 31/12/2012

Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		Exploitation	Financières	Non courantes	Exploitation	Financières	Non courantes	
1. Prov pour dépr de l'actif immob 2. Provisions réglementées 3. Provi dura. Pr risq. et charges								
Sous total (A)								
4. Prov pr dépr de l'actif circ (ht) 5. Autres prov pr. risq. et charges 6. Prov pr dépré des cptes de tréso								
Sous total (B)								
Total (A+B)								